

DECLARATION DE SIR CHRISTOPHER SOAMES DEVANT L'ORGANISATION FRANCAISE
DU MOUVEMENT EUROPEEN A PARIS
(le 10 juin 1974)

Sir Christopher Soames, Vice-président de la Commission, se référant à la demande de la Grande-Bretagne en vue d'un réexamen de certaines politiques communes a déclaré, à Paris qu'une "Communauté dont les règles internes provoqueraient des tensions constantes se trouverait gravement affaiblie. C'est pourquoi il est tout à fait dans la tradition de la Communauté de se pencher sérieusement sur les problèmes qui se posent à un Etat membre et de chercher à leur trouver des solutions communautaires."

Sir Christopher, qui s'adressait à l'Organisation française du Mouvement européen, a précisé "qu'en échange la Communauté est en droit d'attendre que tous ses membres partagent ses objectifs et ne posent de problèmes particuliers que dans ce cadre général mais le critère que nous devons appliquer à toute proposition particulière de modification ne saurait être l'avantage unilatéral d'un Etat contre les autres. Le critère doit être l'intérêt de la Communauté toute entière dont chaque pays ne constitue qu'un élément."

Vis-à-vis d'eux-mêmes et du reste du monde, les Européens se doivent d'entreprendre un effort concerté afin de "relancer l'Europe". Il se peut que les gouvernements aient voulu la fin, "mais lorsqu'il s'est agi de prendre des décisions concrètes, trop souvent ils n'ont pas voulu se donner les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs fixés". Les règles prévues par le Traité en matière de vote n'ont pas été appliquées. "Respectons les intérêts vitaux de tous les partenaires, mais ne permettons pas que chaque intérêt sectoriel soit érigé en intérêt national."

Sir Christopher a déclaré encore que "pour apporter notre contribution au règlement des problèmes mondiaux, il faut que nous puissions définir une conception spécifiquement européenne et agir avec cohésion."

Or, la triste réalité, c'est que l'Europe n'a pas encore su se donner, dans quelque domaine que ce soit, une véritable politique étrangère commune. De plus, lorsque nous nous entendons enfin sur un problème spécifique de politique étrangère, il nous manque le cadre institutionnel nécessaire pour assurer la continuité de cette politique à l'égard du monde extérieur".

Rappelant que les contacts avec les pays tiers se font par le Ministre des Affaires Etrangères, qui exerce temporairement la présidence du Conseil, Sir Christopher a poursuivi :

"Ces présidents changent au moins tous les six mois. En fait, nous avons eu, cet été, trois présidents, M. Scheel, M. Genscher, M. de Sauvagnargues en deux mois. Ceci ne rend pas les choses plus aisées, ni pour nous, ni pour nos amis".